
Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 février 2020 à 19 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

20-055

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

20-055 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-056 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE –
17 AU 21 FÉVRIER 2020

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 210, rue du Sanctuaire – Zone A-810

20-057 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES
14 JANVIER 2020 ET 29 JANVIER 2020

2. ADMINISTRATION

20-058 2.1 MODIFICATION DE DATES – SÉANCES ORDINAIRES DES MOIS DE
MARS ET JUILLET 2020

20-059 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA
RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE À SAINTE-
JULIE – VILLE DE SAINT-AMABLE

20-060 2.3 DÉSIGNATIONS – RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À
FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN
PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

20-061 2.4 MANDAT – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-
D'YOUVILLE – ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIERS RECYCLÉS

-
-
- 20-062 2.5 ATTRIBUTION – CONTRAT DE LOCATION D'UN SYSTÈME DE GESTION ET DE DISTRIBUTION D'ALERTE 2020-2023 – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 20-063 2.6 AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ ANTENNE UNIVERSITAIRE DU TROISIÈME ÂGE DE LA MONTÉRÉGIE DE SAINTE-JULIE
- 20-064 2.7 AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE – TOURNOI DE HOCKEY AU PROFIT DE LA FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC POUR LES GRANDS BRÛLÉS
- 20-065 2.8 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 985-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 985 AUTORISANT DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE DÉSINFECTION À L'USINE D'ÉPURATION POUR UN MONTANT DE 1 900 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 900 000 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 21 567 \$
- 20-066 2.9 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1154-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1154 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DIVERS AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY, AU SITE DE LA PISTE DE BMX ET AU PARC DESROCHERS, LE COÛT DE REMPLACEMENT D'ACCESSOIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 247 500 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 247 500 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 153 136 \$
- 20-067 2.10 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1237 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX, ENTRE LES NUMÉROS 25 ET 69, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 507 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 507 000 \$
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 20-068 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 20-069 3.2 DÉPÔT – RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES
- 20-070 3.3 DÉCRET ET FINANCEMENT – PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 20-071 4.1 AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA
- 20-072 4.2 RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉE NO 942

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

- 20-073 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – PROJET SI-20-183
- 20-074 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – PROJET SI-20-183
- 20-075 5.3 ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX – ANNÉE 2020 – PROJET SA-20-01
- 20-076 5.4 PROVISION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX – ANNÉE 2020 – PROJET SA-20-01
- 20-077 5.5 ATTRIBUTION DE CONTRAT – TRAVAUX D'ARBORICULTURE POUR L'ANNÉE 2020 – PROJET SA-20-02
- 20-078 5.6 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – RÉFECTION DU PARC DESROCHERS – PROJET R-1254
- 20-079 5.7 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216
- 20-080 5.8 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – DIVERS PROJETS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

6. SERVICE DE L'URBANISME

- 20-081 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 15 JANVIER 2020
- 20-082 6.2 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 268, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-719
- 20-083 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1978, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (STR MICRO) – ZONE C-147
- 20-084 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE TRANSFORMATION D'UNE RÉSIDENCE – 714, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 20-085 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DU STATIONNEMENT (PROJET BLÜM) – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148
- 20-086 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 2101, RUE NOBEL (HOOK – CENTRE D'ESCALADE DE BLOC) – ZONE I-152
- 20-087 6.7 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258

- 20-088 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL (OUVERTURES) – 1715, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302
- 20-089 6.9 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (CLOS DU VILLAGE) – 698-708, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 20-090 6.10 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – 670, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 20-091 6.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810
- 20-092 6.12 APPUI – AUTORISATION DE DÉMOLITION – 714, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 20-093 6.13 APPUI – AUTORISATION DE DÉMOLITION – 21, PLACE PAUL-DE-MARICOURT – ZONE H-133
- 20-094 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'IMPLANTATION, D'ARCHITECTURE ET DU PLAN DIRECTEUR D'AFFICHAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 360, RUE DE MURANO (BÂTIMENT E) – ZONE C-259 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 19-037
- 20-095 6.15 PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – VOLET VI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 20-096 7.1 ADOPTION – PROGRAMME DE SUBVENTION – SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES
- 20-097 7.2 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 8. RÈGLEMENTS**
- 20-098 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 964-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'ENCADRER L'UTILISATION DES FOYERS ET POÊLES
- 20-099 8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1198-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE SUPPRIMER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU VOLET RÉTROACTIF
- 20-100 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1255 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 800 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 800 000 \$

-
-
- 20-101 8.4 ADOPTION – RÈGLEMENT 1244 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET DE RECHERCHE ET CORRECTION DES LIENS SANITAIRES ET PLUVIAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 200 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 200 000 \$
- 20-102 8.5 ADOPTION – RÈGLEMENT 1249 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET DU COMPACTEUR DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 897 905 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 897 905 \$
- 20-103 8.6 ADOPTION – RÈGLEMENT 1252 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AU PARC JORDI-BONET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 131 750 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 131 750 \$
- 20-104 8.7 ADOPTION – RÈGLEMENT 1254 POUR PAYER LE COÛT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA PHASE I DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 150 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 150 000 \$

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-105 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-056

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE –
17 AU 21 FÉVRIER 2020**

ATTENDU les conséquences importantes découlant du décrochage scolaire sur les individus et sur la société en général;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire 2020 ont pour thème « Nos gestes, un + pour leur réussite »;

ATTENDU QUE l'élève est l'acteur principal de sa propre réussite, de par ses efforts et ses accomplissements;

ATTENDU QUE, par l'entremise de leurs gestes d'encouragement et leur soutien, les parents, les enseignants, les proches, les intervenants, les professionnels, les directions d'école, les gens d'affaires et les élus ont une influence significative sur les jeunes et contribuent ainsi à leur réussite scolaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE proclamer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 Journées de la persévérance scolaire;

DE saluer les efforts de tous les intervenants qui posent des gestes favorisant la persévérance scolaire chez les jeunes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-057

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 14 JANVIER 2020 ET 29 JANVIER 2020

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter, tels que présentés, les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues le 14 janvier 2020 et le 29 janvier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-058

MODIFICATION DE DATES – SÉANCES ORDINAIRES DES MOIS DE MARS ET JUILLET 2020

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté, à la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019, le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2020, tel qu'il appert de la résolution 19-639;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date des séances ordinaires du Conseil des mois de mars et juillet 2020, initialement prévues les 10 mars et 7 juillet 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE tenir les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Sainte-Julie des mois de mars et juillet 2020, le mardi 17 mars 2020 à 19 h 30 et le mardi 14 juillet 2020 à 19 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-059

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA RÉFECTION D’UN TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE À SAINTE-JULIE – VILLE DE SAINT-AMABLE

ATTENDU QU’un tronçon de la rue Principale à Sainte-Julie constitue un lien routier majeur entre les villes de Saint-Amable et de Sainte-Julie ainsi que l’un des principaux accès à l’autoroute 20 pour les citoyens de Saint-Amable;

ATTENDU QUE ce tronçon de rue est situé à Sainte-Julie, entre la limite de Saint-Amable et la montée des Quarante-Deux (route 229);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déposé une demande d’aide financière auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) pour la réalisation de travaux de réfection de ce tronçon de la rue Principale;

ATTENDU QUE l’aide financière du MTQ peut atteindre jusqu’à 75 % des coûts admissibles de ce projet;

ATTENDU QU’il y a lieu de conclure une entente de partage des coûts avec la Ville de Saint-Amable pour la réalisation de ces travaux ainsi que pour les honoraires professionnels et frais connexes;

ATTENDU l’article 468 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’autoriser la mairesse et la greffière à conclure, avec la Ville de Saint-Amable, et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, l’entente intitulée « Entente intermunicipale relative à la réfection d’un tronçon de la rue Principale à Sainte-Julie » ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-060

DÉSIGNATIONS – RÈGLEMENT D’APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D’UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

ATTENDU l’article 5 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens* (ci-après la « Loi »), qui prévoit la possibilité pour une municipalité de désigner un fonctionnaire ou un employé pour agir à titre d’inspecteur ou enquêteur pour veiller à l’application du *Règlement d’application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens* (ci-après le « Règlement »), lequel entrera en vigueur le 3 mars 2020;

ATTENDU l'article 6 de la Loi, qui prévoit qu'une municipalité peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci et ses employés veillent au respect du Règlement;

ATTENDU l'entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (ci-après la « RISAVR »), conclue le 6 septembre 2018 et ayant pour objets l'organisation et la gestion du contrôle animal ainsi que l'aménagement, la gestion et l'administration d'une fourrière sur le territoire des municipalités membres de la RISAVR;

ATTENDU QUE l'entente précitée constitue une entente visée par l'article 6 de la Loi;

ATTENDU l'article 10 de la Loi qui prévoit que tout membre d'un corps de police peut veiller à l'application des dispositions du Règlement dont la violation constitue une infraction sur tout territoire sur lequel il assure des services policiers;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE désigner les personnes suivantes selon les titres ci-dessous :

Personne	Titre(s)
Inspecteur en réglementation de la Ville de Sainte-Julie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Employé responsable de l'application du Règlement, au sens de l'article 5 de la Loi, y compris des pouvoirs prévus à la section III du Règlement, au sens de l'article 14 du Règlement; ▪ Employé agissant comme inspecteur et enquêteur, notamment aux fins de l'application de la section V du Règlement; ▪ Personne autorisée à délivrer des constats d'infraction en vertu du Règlement;
RISAVR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable de l'application du Règlement, au sens de l'article 6 de la Loi;
Patrouilleur-inspecteur et patrouilleur de la RISAVR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable de l'application du Règlement, au sens de l'article 6 de la Loi, y compris des pouvoirs prévus à la section III du Règlement, au sens de l'article 14 du Règlement; ▪ Inspecteur et enquêteur, au sens de l'article 5 de la Loi, notamment aux fins de l'application de la section V du Règlement; ▪ Personne autorisée à délivrer des constats d'infraction en vertu du Règlement;
Agent de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspecteur et enquêteur, notamment aux fins de l'application de la section V du Règlement; ▪ Personne autorisée à délivrer des constats d'infraction en vertu du Règlement.
Représentant de la firme mandatée par la Ville de Sainte-Julie pour effectuer la surveillance dans les parcs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne autorisée à délivrer des constats d'infraction en vertu du Règlement

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-061

**MANDAT – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
– ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIERS RECYCLÉS**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Julie de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat d'enveloppes et de papiers recyclés avec la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, (ci-après la « MRC »), les municipalités locales qui en font partie ainsi que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, pour la période du 14 mai 2020 au 13 mai 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier la gestion de cet appel d'offres à la MRC;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adhérer au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papiers recyclés décrit dans le préambule de la présente résolution;

DE donner le mandat à la MRC de Marguerite-D'Youville de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la période précitée au nom de ce regroupement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-062

**ATTRIBUTION – CONTRAT DE LOCATION D'UN SYSTÈME DE GESTION ET DE
DISTRIBUTION D'ALERTE 2020-2023 – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU l'article 2.3.1 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de sécurité incendie lors de la Commission administrative du 27 janvier 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de location d'un système de gestion et de distribution d'alertes pour une période de trois (3) ans au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Info-Page inc., située au 2180, avenue du Mont-Royal Est, Montréal (Québec) H2H 1K3, pour un montant total de 2 580,04 \$ par année, toutes taxes comprises, pour un montant total approximatif de 7 740,12 \$, toutes taxes comprises, étant entendu que le montant annuel du contrat pour les années postérieures à 2020 sera majoré selon l'indice du prix à la consommation déterminé annuellement par Statistiques Canada, le tout conformément aux documents de l'offre de prix reçue de cette entreprise en date du 7 janvier 2020;

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat précité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-063

AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ ANTENNE UNIVERSITAIRE DU TROISIÈME ÂGE DE LA MONTÉRÉGIE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la popularité croissante des programmes universitaires destinés à une clientèle du troisième âge;

ATTENDU QU'un comité de bénévoles travaille actuellement à mettre en œuvre un tel programme à l'intention des Julievillois;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite donner son appui aux bénévoles qui sont à l'initiative de ce projet;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ au Comité Antenne universitaire du troisième âge de la Montérégie (AUTAM) de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-064

AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE – TOURNOI DE HOCKEY AU PROFIT DE LA FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC POUR LES GRANDS BRÛLÉS

ATTENDU QUE les pompiers de Lévis seront les hôtes de la 30^e édition du tournoi de hockey au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés (ci-après la « Fondation ») qui aura lieu du 16 au 19 avril 2020;

ATTENDU QUE tous les profits amassés lors de ce tournoi seront versés à la Fondation;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Association des pompiers de Sainte-Julie pour sa participation annuelle à ce tournoi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 500 \$ à l'Association des pompiers de Sainte-Julie pour défrayer, en partie, les frais qu'elle engagera pour la participation de ses membres au tournoi de hockey précité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-065

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 985-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 985 AUTORISANT DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE DÉSINFECTION À L'USINE D'ÉPURATION POUR UN MONTANT DE 1 900 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 900 000 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 21 567 \$

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE déposer le certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 985-1 modifiant le Règlement 985 autorisant des travaux de mise en place d'un système de désinfection à l'usine d'épuration pour un montant de 1 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 900 000 \$ afin de réduire le montant de l'emprunt à 21 567 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-066

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1154-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1154 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DIVERS AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY, AU SITE DE LA PISTE DE BMX ET AU PARC DESROCHERS, LE COÛT DE REMPLACEMENT D'ACCESSOIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 247 500 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 247 500 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 153 136 \$

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE déposer le certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1154-1 modifiant le Règlement 1154 pour payer le coût des travaux d'aménagement divers au parc Edmour-J.-Harvey, au site de la piste de BMX et au parc Desrochers, le coût de remplacement d'accessoires de jeux dans divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 247 500 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 247 500 \$ afin de réduire le montant de l'emprunt à 153 136 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-067

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1237 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX, ENTRE LES NUMÉROS 25 ET 69, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 507 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 507 000 \$

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE déposer le certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1237 pour payer le coût de travaux d'égout sanitaire sur la montée des Quarante-Deux, entre les numéros 25 et 69, ainsi que les frais contingents pour un montant de 507 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 507 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-068

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 10 janvier 2020 au 6 février 2020 :

▪ Liste F-2020-03	Chèques à ratifier	959 371,57 \$
▪ Liste F-2020-04	Comptes à payer	1 493 839,10 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 10 janvier 2020 au 6 février 2020 apparaissant sur les listes F-2020-03 et F-2020-04;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-069

**DÉPÔT – RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES
MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

ATTENDU QUE l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige que le trésorier produise chaque année, au plus tard le 1^{er} avril, un rapport sur le financement des partis politiques municipaux et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU le rapport préparé par le trésorier en date du 6 février 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport du trésorier pour l'année 2019;

DE transmettre copie de ce rapport au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-070

**DÉCRET ET FINANCEMENT – PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022**

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 a été adopté à la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 10 décembre 2019.

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE décréter les travaux et confirmer l'affectation des sommes ci-dessous à la réalisation des projets prévus en 2020, conformément au programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, tels qu'ils sont décrits dans l'annexe jointe à la présente résolution :

- 33 000 \$ à même le budget des activités de fonctionnement;
- 107 700 \$ à même le fonds de parcs, espaces naturels et terrains de jeux;
- 334 047 \$ à même le fonds de roulement qui sera remboursé en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, soit de 2021 à 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-071

AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

ATTENDU le programme d'aide financière Emplois d'été Canada d'Emploi et Développement social Canada;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite bénéficier d'une aide financière afin d'offrir à des étudiants une expérience de travail de qualité pendant la saison estivale;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à déposer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada d'Emploi et Développement social Canada, à signer tout document permettant de donner effet à la présente résolution et à y apporter toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-072

RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉE N° 942

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De ratifier la convention de fin d'emploi intervenue le 10 février 2020 entre le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et l'employée n° 942.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-073

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – PROJET SI-20-183

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour les travaux de construction et réfection de bordures et trottoirs sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 31 janvier 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 10 février 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro SI-20-183 concernant les travaux de construction et réfection de bordures et trottoirs sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), située au 320, boulevard Pierre-Boursier, Châteauguay (Québec) J6J 4Z2, pour un montant de 203 074,59 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 31 janvier 2020;

D'affecter un montant de 150 000 \$ du surplus accumulé affecté aux immobilisations afin de financer une partie de ce contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-074

PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – PROJET SI-20-183

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-20-183 pour les travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs sur diverses rues à l'entreprise Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour une somme de 203 074,59 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 10 153,73 \$, portant le montant autorisé à 213 228,32 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-075

ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX – ANNÉE 2020 – PROJET SA-20-01

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 31 janvier 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 10 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SA-20-01 concernant la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5 pour un montant de 111 841,93 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 31 janvier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-076

PROVISION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX – ANNÉE 2020 – PROJET SA-20-01

ATTENDU l'adjudication du contrat SA-20-01 pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2020 à l'entreprise Construction DJL inc. (Carignan) pour une somme de 111 841,93 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 5 592,10 \$, portant le montant autorisé à 117 434,03 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-077

ATTRIBUTION DE CONTRAT – TRAVAUX D'ARBORICULTURE – ANNÉE 2020 – PROJET SA-20-02

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour les travaux d'arboriculture pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 10 février 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-20-02 concernant des travaux d'arboriculture pour l'année 2020 au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Paysagiste Roger Martel inc., située au 1891, chemin de la Belle Rivière, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2, pour un montant total de 57 947,40 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 30 janvier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-078

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – RÉFECTION DU PARC DESROCHERS – PROJET R-1254

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions du projet R-1254 concernant des services professionnels d'ingénierie de préparation de plans et devis pour les travaux de réfection du parc Desrochers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-079

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour le projet R-1216 concernant des services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection de la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-080

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – DIVERS PROJETS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour les services professionnels de laboratoire visant divers projets de travaux d'infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-081

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 15 JANVIER 2020

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 15 janvier 2020 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de la réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-082

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 268, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-719

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, soumis par le propriétaire, au 268, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 481.9.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-083

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1978, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (STR MICRO) – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, soumis par le propriétaire, en date du 11 décembre 2019, pour la place d'affaires STR Micro, située au 1978, chemin du Fer-à-Cheval, local 100, et ce, conformément à la résolution 481.4.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-084

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE TRANSFORMATION D'UNE RÉSIDENCE – 714, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet #

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement et de transformation de la résidence située au 714, montée Sainte-Julie, soumis par Yvon Charlebois, T.P., en date du 7 janvier 2020, et ce, conformément à la résolution 481.8.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-085

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DU STATIONNEMENT (PROJET BLÜM) – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager et du stationnement pour le projet Blüm, préparés par Dubuc, architectes paysagistes, en date du 22 novembre 2019, pour les bâtiments multifamiliaux situés au 1925-1935-1945, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 481.6.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-086

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2101, RUE NOBEL (HOOK – CENTRE D’ESCALADE DE BLOC) – ZONE I-152

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Service d'enseignes B.P. et soumis le 13 décembre 2019, pour la place d'affaires « Hook – Centre d'escalade de bloc », qui sera située dans les locaux H et I du bâtiment sis au 2101, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 481.5.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-087

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction pour le bâtiment « 3 » du projet de développement du site de Provigo/Harden, situé au 133, boulevard Armand-Frappier, préparés par la firme Harden, en date du 9 janvier 2020, et ce, conformément à la résolution 481.12.A.20 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-088

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL (OUVERTURES) – 1715, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement des fenêtres et de la porte de garage de la résidence patrimoniale sise au 1715, rue Principale, soumis par la propriétaire, et ce, conformément à la résolution 481.7.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-089

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (CLOS DU VILLAGE) – 698-708, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial, situé au 698-708, montée Sainte-Julie, soumis par le propriétaire, en date du 23 janvier 2020, et ce, conformément à la résolution numéro 482.3.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 5 février 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-090

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – 670, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation du revêtement extérieur, déposées par le propriétaire, pour la résidence unifamiliale d'intérêt patrimonial, située au 670, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 481.10.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-091

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant l'implantation du bâtiment situé au 210, rue du Sanctuaire, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée :

- d'un plan topographique, préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 27 juin 2019 (version révisée le 18 décembre 2019) et portant le numéro de dossier 24019, mandat 46111, minute 52347;
- des plans-concept d'architecture, préparés par Coursol-Miron-architectes, en date du 26 avril 2017, émis pour permis et construction, et portant le numéro de dossier 16 293;
- d'un plan schématique, préparé par la firme d'ingénierie BSA groupe conseil, portant le numéro de dossier 16-293, en date du 26 avril 2017;
- d'un rapport de la firme T2 Environnement, soit le plan de remise en état d'une portion de la bande riveraine située sur les lots 5 542 454 et 5 542 455 du cadastre du Québec;

- du plan projet d'implantation, préparé par Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, en date du 5 octobre 2016 (dossier 24019-00, minute 3250), qui accompagnait la précédente demande de dérogation mineure accordée au moyen de la résolution 17-091 pour l'implantation du bâtiment selon une distance réduite par rapport à la limite arrière du terrain;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande de dérogation mineure est de permettre la construction d'un bâtiment principal, comprenant notamment des colonnes, galeries, avant-toits, débords de toit, la fondation et son empattement, ainsi que l'aire de stationnement le desservant, les équipements relatifs à la gestion des matières résiduelles et d'utilité publique et l'aménagement d'un trottoir, entre autres, dans la bande de protection riveraine requise de 10 mètres, selon le *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne dispose pas, à la date de la présente résolution, de tous les renseignements nécessaires à une prise de décision éclairée relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE reporter à une séance ultérieure la décision du Conseil municipal relativement à la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 210, rue du Sanctuaire et ayant pour but la construction d'un bâtiment principal, comprenant notamment des colonnes, galeries, avant-toits, débords de toit, la fondation et son empattement, ainsi que l'aire de stationnement le desservant, les équipements relatifs à la gestion des matières résiduelles et d'utilité publique et l'aménagement d'un trottoir, entre autres, dans la bande de protection riveraine minimale requise de 10 mètres, selon le *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-092

APPUI – AUTORISATION DE DÉMOLITION – 714, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

ATTENDU QU'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale sur la propriété située au 714, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale sur le terrain où se trouve actuellement une résidence unifamiliale isolée, laquelle sera démolie dans le cadre des travaux;

ATTENDU QUE les plans-concept de construction de la nouvelle résidence unifamiliale ont été approuvés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 15 janvier 2020;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité de démolition pour autorisation;

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 27 janvier 2020, le Comité de démolition a autorisé la démolition de la résidence située au 714, montée Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'appuyer l'autorisation du Comité de démolition pour la démolition de la résidence située au 714, montée Sainte-Julie, conditionnellement au respect de l'article 11.1 (délai d'appel) du *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-093

APPUI – AUTORISATION DE DÉMOLITION – 21, PLACE PAUL-DE MARICOURT – ZONE H-133

ATTENDU QU'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale sur la propriété située au 21, place Paul-De Maricourt a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale sur le terrain où se trouve actuellement une résidence unifamiliale isolée, laquelle sera démolie dans le cadre des travaux;

ATTENDU QUE les plans-concept de construction de la nouvelle résidence unifamiliale ont été approuvés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 11 décembre 2019 et entérinés par le Conseil municipal le 14 janvier 2020;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité de démolition pour autorisation;

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 27 janvier 2020, le Comité de démolition a autorisé la démolition de la résidence située au 21, place Paul-De Maricourt;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'appuyer l'autorisation du Comité de démolition pour la démolition de la résidence située au 21, place Paul-De Maricourt, conditionnellement au respect de l'article 11.1 (délai d'appel) du *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-094

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'IMPLANTATION, D'ARCHITECTURE ET DU PLAN DIRECTEUR D'AFFICHAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 360, RUE DE MURANO (BÂTIMENT E) – ZONE C-259 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 19-037

ATTENDU la résolution 19-037 approuvant les plans-concept d'implantation, d'architecture et du plan directeur d'affichage pour la construction d'un bâtiment commercial, pour le bâtiment E situé au 360, rue de Murano;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette résolution, de façon à proroger son délai de validité;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE modifier le libellé de la résolution 19-037, de façon à ce qu'il se lise désormais comme suit :

« D'approuver les plans-concept d'implantation, d'architecture et du plan directeur d'affichage pour la construction d'un bâtiment commercial, préparés par les firmes Fahey + Associés et CB Architecture, en date du 10 janvier 2019, pour le bâtiment E situé au 360, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 469.4.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 janvier 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de vingt-quatre mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-095

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – VOLET VI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ATTENDU QU'en mars 2019, le gouvernement du Québec a alloué un budget au programme Rénovation Québec (ci-après le « PRQ »), qui inclut un volet destiné aux propriétaires de maisons lézardées;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà participé au PRQ dans le cadre du volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées », mis en place par la Société d'habitation du Québec (ci-après la « SHQ »);

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Sainte-Julie est majoritairement composé d'un sol argileux, propice aux problématiques liées à l'apparition de lézardes sur les fondations des résidences;

ATTENDU QUE de nouveaux cas de maisons lézardées se sont manifestés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, soit sur des bâtiments résidentiels construits sur un sol argileux et dont les fondations se sont fissurées à la suite d'une sécheresse excessive du sol;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie sa volonté de participer à nouveau au PRQ, volet VI « Aide aux propriétaires de maison lézardées », selon les règles prévues par la SHQ;

QUE la Ville de Sainte-Julie consacrerait un budget de 100 000 \$ pour le traitement des dossiers visés par ce programme;

DE demander à la SHQ d'allouer une enveloppe de 100 000 \$ pour le traitement des dossiers de la Ville de Sainte-Julie visés par ce programme;

QUE la Ville financera 33,3 % des travaux admissibles, en partenariat avec la SHQ (33,3 %) et les propriétaires-demandeurs (33,3 %).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-096

ADOPTION – PROGRAMME DE SUBVENTION – SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite encourager les initiatives qui mettent en valeur l'identité culturelle de Sainte-Julie, contribuer à la vitalité du milieu culturel en soutenant des projets novateurs et encourager la réalisation de projets favorisant l'accès aux citoyens à de nouvelles offres culturelles;

ATTENDU QUE les membres Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 février 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le Programme de subvention de soutien aux initiatives culturelles, lequel est joint à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-097

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements sportifs d'envergure;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 10 février 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

NOM	MONTANT	ÉVÉNEMENT
Annabelle Thériault	150 \$	Championnat provincial de cheerleading 2019
Mégane Thériault	150 \$	Championnat québécois de gymnastique 2019
	300 \$	Championnat canadien de gymnastique 2019
TOTAL :	600 \$	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-098

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 964-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'ENCADRER L'UTILISATION DES FOYERS ET POÊLES

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le Règlement 964-6 modifiant le *Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique* afin d'encadrer l'utilisation des foyers et poêles sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 964-6 modifiant le *Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique* afin d'encadrer l'utilisation des foyers et poêles est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-099

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1198-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE SUPPRIMER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU VOLET RÉTROACTIF

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le Règlement 1198-2 modifiant le *Règlement 1198 sur l'instauration du Programme rénovation Québec, volet maisons lézardées* afin de supprimer les dispositions relatives au volet rétroactif sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1198-2 modifiant le règlement 1198 sur l'instauration du Programme rénovation Québec, volet maisons lézardées – Ville de Sainte-Julie est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-100

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1255 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 800 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 800 000 \$

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1255 pour payer le coût de travaux de réfection des terrains de tennis au parc Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 800 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 800 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1255 pour payer le coût de travaux de réfection des terrains de tennis au parc Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 800 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 800 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-101

ADOPTION – RÈGLEMENT 1244 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET DE RECHERCHE ET CORRECTION DES LIENS SANITAIRES ET PLUVIAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 200 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 200 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 14 janvier 2020, sous le numéro 20-042;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1244 pour payer le coût de travaux d'inspection télévisée, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts et de recherche et correction des liens sanitaires et pluviaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 200 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 200 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-102

ADOPTION – RÈGLEMENT 1249 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET DU COMPACTEUR DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 897 905 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 897 905 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 14 janvier 2020, sous le numéro 20-043;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1249 pour payer le coût des travaux de remplacement du dégrilleur et du compacteur de l'usine d'épuration ainsi que les frais contingents pour un montant de 897 905 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 897 905 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-103

ADOPTION – RÈGLEMENT 1252 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AU PARC JORDI-BONET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 131 750 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 131 750 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 14 janvier 2020, sous le numéro 20-044;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1252 pour payer le coût de travaux d'aménagement de pistes cyclables au parc Jordi-Bonet ainsi que les frais contingents pour un montant de 131 750 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 131 750 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-104

ADOPTION – RÈGLEMENT 1254 POUR PAYER LE COÛT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA PHASE I DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 150 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 150 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 14 janvier 2020, sous le numéro 20-045;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1254 pour payer le coût de services professionnels relatifs à la phase I des travaux de réaménagement du parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 150 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 150 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy souligne les efforts et le travail des cols bleus pour le déneigement des rues effectué durant les derniers jours.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Les conseillers invitent les citoyens à participer à la disco de la Saint-Valentin qui aura lieu ce vendredi au parc Edmour- J.-Harvey.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Donald Savaria

- M. Savaria demande pour quelle raison les montants des règlements d'emprunt mentionnés aux points 2.8 et 2.9 à l'ordre du jour ont été réduits de façon significative.

Mme Roy mentionne que les travaux prévus à ces règlements n'ont pas été effectués ou l'ont été en partie seulement.

M. Jacques Blanchard

- M. Blanchard demande pour quelle raison la décision relative au point 6.11 à l'ordre du jour a été reportée à une séance ultérieure.

Mme Roy mentionne que le Conseil n'avait pas suffisamment d'information pour prendre une décision.

- M. Blanchard désire obtenir des explications relativement à la nouvelle législation sur les Centres de services scolaires (anciennement les Commissions scolaires).

Mme Roy donne les explications demandées à ce sujet.

M. Fernand Bourget

- M. Bourget mentionne que l'adresse concernant la demande de dérogation mineure n'existerait pas, soit le 210, rue du Sanctuaire.

M. Bernardin mentionne qu'il s'agit du dernier bâtiment à être construit.

M. Marc Fortin

- M. Fortin se plaint du panneau de signalisation qui interdit le virage à gauche sur la rue Nobel, à l'intersection de la rue Debré. Il demande que ce panneau soit retiré et qu'il soit remplacé par des lignes hachurées sur la rue Nobel, afin que les automobilistes ne s'immobilisent pas dans l'intersection. Cela permettrait ainsi aux véhicules qui n'obstruent pas la rue, de pouvoir tourner à gauche. M Fortin remet à la mairesse des photos à ce sujet.

Mme Roy mentionne que le comité de la sécurité publique de la Ville a analysé ce dossier et que l'ajout de ce panneau était le meilleur moyen de cesser l'obstruction de la rue Nobel. Par ailleurs, elle déposera tout de même la proposition de M. Fortin au prochain comité de la sécurité publique.

M. Fortin mentionne également que le panneau « camion interdit, sauf livraison locale » a été enlevé depuis les derniers travaux de réfection à cet endroit. Il apprécierait que ce panneau soit installé à nouveau, car plusieurs camions se stationnent dans la rue Debré.

Mme Roy mentionne que les conducteurs de camions ne contreviendraient pas au panneau « camion interdit, sauf livraison locale » lorsque le but de leur arrêt est d'aller se restaurer.

Des vérifications seront faites à cet effet.

M. Fortin mentionne que plusieurs panneaux de signalisation sont obstrués par des branches d'arbres.

Mme Roy mentionne que des interventions à cet effet sont régulièrement faites par le personnel de la Ville, mais elle le mentionnera à nouveau auprès du service concerné.

M. Fortin mentionne qu'il y a plusieurs arbres morts un peu partout, dont certains qui sont à proximité d'un terrain public. Les arbres dont il est question n'appartiennent pas à la Ville.

M. Fortin mentionne que la hauteur de la neige soufflée sur les terrains est parfois très haute.

M. Jacquelin Beaulieu

- M. Beaulieu demande si les négociations sont terminées avec le gouvernement provincial concernant la législation qui obligerait la Ville à acquérir un terrain pour y construire une école et de le céder par la suite gratuitement au Centre de services scolaires.

Mme Roy mentionne qu'une rencontre est prévue demain avec le ministre de l'Éducation et la ministre des Affaires municipales à ce sujet.

Mme Micheline Charest

- Mme Charest dépose le lien Internet d'une pétition qui circule présentement à la Chambre des communes concernant le trafic aérien des activités aéroportuaires de Saint-Hubert au-dessus de quartiers résidentiels densément peuplés. Cette pétition compte jusqu'à maintenant 596 signatures. Mme Charest apprécierait également que la Ville adopte une résolution à l'effet qu'elle appuie cette pétition. Un projet de résolution est remis à la greffière.

Mme Roy mentionne que la Ville a déjà fait plusieurs interventions et plaintes auprès de l'aéroport de Saint-Hubert concernant les vols d'avions effectués durant la nuit. Ce dossier est suivi de près, notamment quant au recours légal intenté à cet effet contre l'aéroport.

M. Stéphane Martel

- M. Martel remercie les élus pour leur bon travail et leurs disponibilités à participer aux divers événements de la Ville et des organismes.

20-105

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE lever la séance à 20 h 29.

ADOPTÉE UNANIMEMENT